

MAIRIE
DE
SAINT-PEVER



**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2016.**

L'an deux mille seize le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents :

Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Madame Pascale LE YAN, Madame Josiane LE GUENNIU, Madame Hélène ALLAINGUILLAUME, Monsieur Pascal BOULVARD.

Absents :

Monsieur Pascal MARTIN (procuration à Monsieur Jean JOURDEN)
Monsieur Stéphane JOUAN (procuration à Monsieur Jean JOURDEN)
Monsieur Guillaume THORAVAL
Madame Gaëlle MENO
Madame Françoise KERIER

Date de convocation : 25 novembre 2016

Ordre du jour :

1. Compte rendu voirie ;
2. Parking salle socio ;
3. Compte rendu conseil d'école ;
4. Organisation de la semaine scolaire ;
5. Contrat chenil service ;
6. Demande de subvention contrat de territoire ;
7. Vœux du Maire, préparation ;
8. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guy MOISAN propose sa candidature,

A l'unanimité, Monsieur Guy MOISAN est nommé par le conseil secrétaire de séance.

Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 12 octobre 2016.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2016 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 12 octobre 2016.

1) Compte rendu programme de voirie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le programme de voirie 2016 a été réalisé. La réception de chantier s'est tenue le 29 novembre 2016 en présence de l'entreprise Colas Centre ouest et de l'entreprise T.P. Moisan & Fils.

Montant du marché Moisan & Fils – Curage de fossés et arasement d'accotements :

Montant H.T. : 5 696,60 €

T.V.A. : 1 139,32 €

Montant T.T.C. : 6 835,92 €

Montant initial marché Colas Centre Ouest :

Montant H.T. : 54 623,12 €

T.V.A. : 10 924,62 €

Montant T.T.C. : 65 547,74 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une différence de tonnage d'enrobé livré par rapport à la quantité prévue dans le devis, la réfection d'enrobés au lieu dit Kervaliou a été faite. Ces travaux supplémentaires nécessitent la signature d'un avenant d'un montant de 8 000,00 € H.T. soit 9 600,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

DECIDE de valider cet avenant d'un montant de 8 000,00 € H.T. soit 9 600,00 € T.T.C. pour la réfection d'enrobés au lieu dit Kervaliou.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux supplémentaires.

2) Parking salle socioculturelle

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite aménager les abords de la salle socioculturelle.

Un devis a été présenté par l'entreprise Colas Centre Ouest comprenant :

SAINT-PEVER - Aménagement devant la salle multifonctions

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
1	Amené et repli du matériel	F	1,00	100.00	100,00 €
2	Canalisation Ø315 y compris tranchée	ML	72,00	47.00	3 384,00 €
3	Canalisation Ø200 y compris tranchée	ML	60,00	40.00	2 400,00 €
4	Canalisation Ø125 y compris tranchée	ML	20,00	35.00	700,00 €
5	Regard 40X40 à grille	U	5,00	190.00	950,00 €
6	Regard 50X50 à grille	U	2,00	200.00	400,00 €
7	Regard 50X50 y compris tampon fonte	U	1,00	163.00	163,00 €
8	Tête ordinaire pour Ø 300	U	1,00	225.00	225,00 €
9	Pose de bordure type T1 béton	ML	93,00	26.00	2 418,00 €
10	Reprofilage du support pour création de pente, décapage localisé avec stockage à proximité, léger apport en 0/31.5 et compactage	M2	920,00	5.50	5 060,00 €
11	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé 0/10 à 120kg/m ²	M2	920,00	9.50	8 740,00 €

Montant H.T. : 24 540,00 €

T.V.A. : 4 908,00 €

Montant T.T.C. : 29 448,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

VALIDE les travaux d'aménagement devant la salle socioculturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

3) Compte rendu du conseil d'école

Présentation Monsieur Guy MOISAN et Madame Pascale LE YAN

-L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2017-2018 est de 78 enfants répartis entre les deux écoles de Saint-Péver et de Saint-Adrien.

-Comme les écoles sont organisées en R.P.I. il n'y a pas la menace d'une suppression de classe ou de poste. Pour l'Education Nationale, un R.P.I. devrait se composer d'au moins 14 classes. Monsieur Guy MOISAN explique que ce n'est pas à l'ordre du jour pour le R.P.I. Saint-Péver/Saint-Adrien.

-Un premier Conseil des enfants du R.P.I. s'est tenu en même temps que le conseil d'école.

-Le Directeur n'assure plus l'animation des activités périscolaires.

Des travaux d'entretien sont à prévoir à l'école, Monsieur Sébastien CLOAREC va présenter un devis.

-La commune va prendre directement en charge le financement de la piscine et du transport pour s'y rendre. Le montant de la subvention versée à l'Amicale Laïque sera diminué du montant de ces factures. Montant de la piscine à Quintin : forfait de 810,00 € et transport Jézéquel : 115,00 T.T.C. aller-retour pour une séance. 10 séances sont prévues. Le montant des factures est à partager avec Saint-Adrien dans le cadre du R.P.I.

-Le personnel chargé de l'entretien des bâtiments de l'école demande à la commune de faire l'acquisition d'un aspirateur plus performant. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

-L'agence technique va présenter un devis pour le marquage au sol. Un tracé sera fait pour marquer l'emplacement du car.

-Il est nécessaire de rappeler aux parents que tous les enfants qui utilisent le transport scolaire le font pour l'aller et le retour. Pour une question de sécurité et pour faciliter le bon fonctionnement du service et son organisation, il n'est pas possible de faire un seul trajet.

4) Organisation de la semaine scolaire.

Les écoles de Saint-Péver et de Saint-Adrien sont organisées en RPI. Chaque école a mis en place des TAP.

Pour l'école de Saint-Adrien les TAP avaient lieu les lundis et jeudis après-midi et pour Saint-Péver les mardis et vendredis après-midi.

Pour la rentrée scolaire 2016-2017, l'organisation a été modifiée, les TAP ont lieu comme suit :

- Saint-Adrien : les mardis et vendredis après-midi 14 heures 50 à 16heures 20
- Saint-Péver : les lundis et jeudis après-midi de 15 heures à 16heures 30.

L'Education Nationale demande aux communes membres du RPI de valider ces changements par une délibération.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de valider la modification relative à l'organisation scolaire :

Ecole de Saint-Péver
Nouvelle organisation de la semaine 2016-2017

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
13h30 - 15h00	13H30 - 16H30		13h30 - 15h00	13H30 - 16H30
TAP 15H00 - 16H30			TAP 15H00 - 16H30	

Ecole de Saint-Adrien
Nouvelle organisation de la semaine 2016-2017

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50 - 12h00	8h50 - 12h00	8h50 - 11h50	8h50 - 12h00	8h50 - 12h00
13h30 - 16h20	13h30 - 14h50		13h30 - 16h20	13h30 - 14h50
	TAP 14H50 - 16H20			TAP 14H50 - 16H20

5) Contrat chenil service

Contrat de prestations de missions de service public.

Obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire. Conformément L211-22 et L211-24 du Code Rural, le Maire doit prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats et doit donc disposer d'une fourrière communale ou des services d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Proposition du groupe SACPA - Chenil Service

1) Prestations du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 18h

Le samedi de 9h30 à 12h30

En dehors de ces horaires, la Commune devra répondre à ses obligations réglementaires relatives à la divagation des animaux errants, blessés ou agressifs, par ses propres moyens.

Forfait pour les communes de moins de 500 habitants de 338,92€ HT.

2) Prestations 24/24 et 7 jours/7

Forfait pour les communes de moins de 500 habitants de 542.95€ HT.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir la proposition n°1 :

1) Prestations du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 18h

Le samedi de 9h30 à 12h30

En dehors de ces horaires, la Commune devra répondre à ses obligations réglementaires relatives à la divagation des animaux errants, blessés ou agressifs, par ses propres moyens.

Forfait pour les communes de moins de 500 habitants de 338,92€ HT.

6) Demande de subvention contrat de territoire

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour solliciter la subvention du contrat de territoire.

Programme inscrit : programme de voirie 2016 - aménagement du parking salle socioculturelle.

Montant des dépenses H.T.

- Colas – PV 2016 : 62 623,12 €
 - Colas - aménagement du parking salle socioculturelle : 24 540,00 €
- TOTAL : 87 163,12 €**

Financement :

- Contrat de territoire – département : 37 599,32 € (43,14%)
- DDSC Leff communauté : 5 874,00 € (6,74 %)
- Fonds de concours – Leff communauté : 10 000,00 € (11,47%)
- Fonds propres : 33 689.80 € (38,65 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire de Saint-Péver à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention dans le cadre du contrat de territoire 2016-2020 pour le projet programme de voirie 2016 - aménagement du parking salle socioculturelle.

7) Vœux du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux du Maire se déroulera le 14 janvier 2017.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire annonce que la tournée de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fera désormais le lundi. Il est donc préférable de sortir les bacs le dimanche soir. Un calendrier précisant les tournées va être distribué aux habitants de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Fin de séance : 22 heures 45

Vu pour être affiché à la Mairie le 06 décembre 2016.

A SAINT PEVER, le 30 novembre 2016.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
		Absent (procuration à M. Jourden)
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVAL
		Absent
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENOUE	Stéphane JOUAN
	Absente	Absent (procuration à M. Jourden)
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	
	Absente	

